

**REGROUPEMENT DES ORGANISMES MONTÉRÉGIENS D'AIDANTS  
NATURELS**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 MARS 2023**

**REGROUPEMENT DES ORGANISMES MONTÉRÉGIENS D'AIDANTS NATURELS**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**31 MARS 2023**

**TABLE DES MATIÈRES**

	<b>Page</b>
Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	2
Résultats	3
Évolution de l'actif net	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 12



HÉBERT MARSOLAIS  
Société de comptables professionnels agréés

## RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux administrateurs de  
Regroupement des organismes montréalais d'aidants naturels

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'organisme Regroupement des organismes montréalais d'aidants naturels, qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité du professionnel en exercice*

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

### *Conclusion*

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Regroupement des organismes montréalais d'aidants naturels au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Hébert Marsolais inc.<sup>1</sup>*

**Société de comptables professionnels agréés**

Chambly, le 12 juin 2023

---

<sup>1</sup> Par Barbara Côté, CPA auditrice

# REGROUPEMENT DES ORGANISMES MONTÉRÉGIENS D'AIDANTS NATURELS

## RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

(non audité)

3

	2023	2022
<b>Produits</b>		
Subvention PSOC		
Mission globale	93 393 \$	76 022 \$
Entente de service	29 866	29 024
Autres produits	3 620	4 638
Subventions canadienne de salaires et de loyer	-	12 885
	126 879	122 569
<b>Frais d'administration</b>		
Salaires et charges sociales	62 441	54 766
Activités de formation	27 635	12 475
Formations accompagnateurs répit	20 078	10 974
Honoraires de consultants	9 286	3 612
Promotion	7 540	-
Honoraires professionnels	4 263	4 398
Loyer et entretien	4 174	3 932
Frais de déplacement - direction	2 222	1 231
Télécommunications	1 496	1 398
Frais bancaires	893	1 031
Assurances	499	459
Cotisation et adhésion	333	130
Papeterie, impression et fournitures	204	667
Frais de poste et messagerie	158	97
Amortissement de l'escompte sur prêt	2 337	1 777
	143 559	96 947
<b>(Insuffisance) excédent des produits sur les charges</b>	<b>(16 680) \$</b>	<b>25 622 \$</b>

# REGROUPEMENT DES ORGANISMES MONTRÉGIENS D'AIDANTS NATURELS

## ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

(non audité)

4

	Affectation d'origine interne		Non affecté	2023 Total	2022 Total
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	-	\$	138 559 \$	138 559 \$	112 937 \$
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	-		(16 680)	(16 680)	25 622
Virements interfonds (note 5)	48 650		(48 650)	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	48 650	\$	73 229 \$	121 879 \$	138 559 \$

# REGROUPEMENT DES ORGANISMES MONTÉRÉGIENS D'AIDANTS NATURELS

## BILAN

AU 31 MARS 2023

(non audité)

5

	2023	2022
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	117 549 \$	122 150 \$
Compte avantage, taux variable	51 772	50 978
Taxes à la consommation	4 831	4 299
Frais payés d'avance	1 108	349
	<b>175 260 \$</b>	<b>177 776 \$</b>
<b>PASSIF</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 3)	15 426 \$	3 599 \$
Tranche de la dette à long terme échéant à court terme (note 4)	37 955	-
	<b>53 381</b>	<b>3 599</b>
Dette à long terme (note 4)	-	35 618
	<b>53 381</b>	<b>39 217</b>
<b>ACTIF NET</b>		
Affectations d'origine interne (note 5)	48 650	-
Actif net non affectés	73 229	138 559
	<b>121 879</b>	<b>138 559</b>
	<b>175 260 \$</b>	<b>177 776 \$</b>

Engagement contractuel (note 7)

Pour le conseil d'administration

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

# REGROUPEMENT DES ORGANISMES MONTÉRÉGIENS D'AIDANTS NATURELS

## FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

(non audité)

6

	2023	2022
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(16 680) \$	25 622 \$
Élément sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement de l'escompte sur prêt CUEC	2 337	1 777
	(14 343)	27 399
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Taxes à la consommation	(532)	(3 184)
Frais payés d'avance	(759)	(65)
Créditeurs et charges à payer	11 827	(7 074)
	(3 807)	17 076
<b>ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition du Compte avantage	(794)	(102)
<b>(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(4 601)</b>	<b>16 974</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début</b>	<b>122 150</b>	<b>105 176</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>	<b>117 549 \$</b>	<b>122 150 \$</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

## 1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Regroupement des organismes montréalais d'aidants naturels est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et, par conséquent, est exempté des impôts sur le revenu.

Ses objets sont de regrouper, soutenir et accompagner les organismes qui soutiennent les aidants de personnes âgées de la Montérégie.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la valeur nette de réalisation des stocks, l'évaluation des travaux en cours, la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables, la probabilité de réalisation des actifs d'impôts futurs et l'évaluation des crédits d'impôt à l'investissement.

### Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports, à savoir les subventions et contributions. Selon cette méthode, les apports affectés sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.



## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Instruments financiers

#### *Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans le cadre de l'opération.

#### *Évaluation ultérieure*

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, des comptes clients et autres créances, à l'exception des comptes clients d'une société sous contrôle commun et des effets à recevoir.

Un passif financier émis par l'organisme dans des conditions de pleine concurrence qui est indexé sur un indicateur de sa performance financière ou sur la variation de la valeur de ses capitaux propres est réévalué au plus élevé de son coût après amortissement ou de la somme qui serait payable à la date de clôture selon le supplément résultant de l'indexation. Un tel passif contracté entre apparentés est réévalué au plus élevé de son coût ou de la somme qui serait payable à la date de clôture si l'on calculait à cette date le supplément résultant de l'indexation. Le montant de l'ajustement relatif au supplément est comptabilisé aux résultats et présenté comme une composante distincte de la charge d'intérêts.

# REGROUPEMENT DES ORGANISMES MONTÉRÉGIENS D'AIDANTS NATURELS

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

(non audité)

9

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Instruments financiers (suite)

##### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

##### *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

### 3. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2023	2022
Comptes fournisseurs et frais courus	9 158 \$	1 100 \$
Vacances à payer	3 817	503
Salaires à payer	2 226	1 811
Sommes à remettre à l'État	225	185
	15 426 \$	3 599 \$

# REGROUPEMENT DES ORGANISMES MONTÉRÉGIENS D'AIDANTS NATURELS

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

(non audité)

10

### 4. DETTE À LONG TERME

	2023	2022
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), sans intérêts, échéant en décembre 2023. L'encours de crédit est de 60 000 \$ au 31 mars 2021. Cet emprunt a initialement été évalué à la juste valeur à l'aide d'un taux d'intérêt de 7,98 % (taux d'intérêt estimatif pratiqué sur le marché pour un emprunt contracté à des conditions similaires pendant l'exercice où l'emprunt est obtenu). <sup>(a)</sup>	37 955 \$	35 618 \$
Tranche de la dette à long terme échéant à court terme	37 955	-
	- \$	35 618 \$

a) Le 27 mars 2020, relativement à la COVID-19, le gouvernement a annoncé la création du compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Ces prêts sont sans intérêt et sont en vue d'aider les organismes à payer leurs dépenses opérationnelles pendant une période où leurs revenus ont été temporairement réduits en raison des répercussions économiques liées à la COVID-19. Si le remboursement du solde des prêts est fait au plus tard le 31 décembre 2023, cela entraînera une radiation de 25 % du prêt de 40 000 \$, jusqu'à concurrence de 10 000 \$ et une radiation de 50 % du prêt de 20 000 \$ jusqu'à concurrence de 10 000 \$, pour un total de 20 000 \$ de radiation de créances.

Les versements en capital à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2024	- \$
2025	40 000
	40 000 \$

### 5. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a autorisé par résolution l'affectation d'une somme de 48 650 \$ au projet communication et rayonnement relié au plan stratégique de 2023 à 2026. Les sommes sont dédiées principalement pour le soutien en communication, la refonte du site web et de l'identité visuelle, le développement d'outils et des activités de mobilisation et d'engagement destinées aux membres.

## 6. RÉGIME DE RETRAITE

Depuis le 5 mai 2014, l'organisme offre à ses salariés un régime de retraite, à savoir le Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes (RRFS-GCF). Les salariés de l'organisme contribuent au RRFS-GCF. Il s'agit d'un régime de retraite par financement salarial visé par le Règlement sur la soustraction de certaines catégories de régimes de retraite à l'application de dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (R-15.1.r.2) et dispositions accessoires.

Le régime garantit le versement des rentes promises. Les cotisations de l'organisme sont équivalentes à celles versées par les salariés. La charge pour l'employeur pour ce type de régime se limite à verser les cotisations convenues. L'organisme verse la cotisation patronale et salariale, les cotisations ont été de 4 % (4 % en 2022) des salaires cotisables.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, le montant des cotisations versées par l'organisme au régime était de 1 977 \$ (1 758 \$ en 2022).

## 7. ENGAGEMENT

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail totalise 11 858 \$ et les versements à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2024	4 312 \$
2025	4 312 \$
2026	3 234 \$

## 8. INSTRUMENTS FINANCIERS

### Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2023 sont détaillés ci-après.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de sa dette à long terme et de ses comptes fournisseurs.

**8. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la société à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variable assujettissent la société à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.